

COMMUNIQUE DE LA PRESIDENCE DU GOUVERNEMENT
REUNION DU 29 JANVIER 2008

Le gouvernement, réuni mardi 29 janvier 2008, a examiné des projets de délibérations et pris des arrêtés.

Baisse des tarifs de l'OPT pour les entreprises

Le gouvernement a approuvé de nouveaux tarifs et de nouvelles offres proposés par le Conseil d'administration de l'Office des postes et télécommunications.

Concernant les télécommunications, l'objectif de ces nouvelles mesures est de répondre aux besoins des entreprises pour disposer de débits de transmission plus élevés tout en conservant une bonne qualité et en réduisant les tarifs. Ces nouveaux tarifs visent aussi le rééquilibrage économique entre le Grand Nouméa et la zone VKP (Voh-Koné-Pouembout).

La première mesure consiste en la baisse des tarifs sur les liaisons louées Celeris Ethernet à partir du 1^{er} mars prochain. Ce système, qui permet des liaisons permanentes entre deux sites, est particulièrement utile aux administrations ou à certaines entreprises. Les baisses concernent :

- les tarifs des abonnements qui vont diminuer sur la gamme 512kb/s-100Mb/s de façon à ce qu'un client qui dispose d'une liaison à 256kb/s puisse bénéficier d'un débit multiplié par huit (soit un abonnement à une liaison à 2Mb/s) pour un simple doublement de sa facture contre X 3,5 aujourd'hui.
- les tarifs d'abonnement longues distances de façon à ce qu'une liaison Koné-Nouméa (250 km et plus) ne coûte pas plus de 80 % plus cher qu'une liaison Nouméa-Nouméa (5km).
- Les frais de mise en service qui seront simplifiés et diminués d'environ 33 % en moyenne.

La deuxième mesure est relative aux offres Transpac qui concernent la transmission de données locales et internationales. La gamme de débits sera élargie pour répondre aux besoins sans cesse croissants des clients.

Concernant les offres postales, l'OPT va proposer :

- un nouveau prêt-à-poster sous forme de CD-ROM, comportant un économiseur d'écran avec 25 vues touristiques de la Nouvelle-Calédonie, inséré dans une pochette pré-affranchie sur laquelle le client peut écrire quelques mots. Tarif : 900 F.
- des améliorations concernant les boîtes postales (trois utilisateurs gratuits, création d'un service « stop publicité » pour 504 F par an etc.)
- une simplification de certains tarifs postaux.

Subvention pour l'Écopain

Le gouvernement a accordé une subvention de 3,9 millions aux boulangeries qui ont fabriqué des écopains (500g-130F) durant les mois de novembre et décembre puisqu'une aide de 40 F est attribuée pour chaque écopain vendu.

L'écopain remporte un vif succès : environ 3 500 écopains par jour se sont vendus en décembre contre 3 115 en octobre. 25 (contre 22 en octobre) boulangeries sur l'ensemble de la Nouvelle-Calédonie ont passé une convention avec le gouvernement pour fabriquer l'écopain (Païta, Boulouparis, Pouembout, Koumac, Thio etc). Deux autres pourraient être signées prochainement à Ouvéa.

Arrêtés d'application de la loi de défiscalisation

Le gouvernement a pris trois arrêtés d'application permettant de mettre en œuvre la loi de défiscalisation votée par le Congrès le 12 décembre 2007.

Le premier établit les formalités à remplir pour les demandeurs de l'aide fiscale. Un certificat administratif a été rédigé. Il comprend des éléments pour mesurer l'intérêt économique et la valeur ajoutée que dégagera le projet pour la Nouvelle-Calédonie.

Le deuxième concerne les industries de transformation locales, qui représentent un nouveau secteur éligible à la défiscalisation. La loi adoptée le 15 décembre prévoit que seront aidées les entreprises qui répondent notamment à des critères issus de la valeur ajoutée de la production. C'est donc l'importance de la transformation réalisée localement qui est retenue comme condition d'éligibilité.

Le troisième définit les critères d'éligibilité des Saem (les sociétés d'économie mixte).

Revalorisation du prix du gaz

Dans un contexte de hausse mondiale du prix des énergies, le gouvernement, conformément à la réglementation en vigueur, a revalorisé le prix du gaz au 1^{er} février 2008 de 3 % afin de tenir compte de l'augmentation du prix à l'importation (+7 %). Les nouveaux tarifs seront donc :

- 2 620 F pour les bouteilles T13 contre 2 540 F auparavant,
- 8 174 F pour les bouteilles T39 contre 7 925 F auparavant,
- 146,9 F pour le gaz vendu en vrac.

Les bourses avec affectation spéciale orientées vers les métiers médicaux et sociaux en 2008

Le gouvernement a arrêté le plan d'attribution des Bourses avec affectation spéciale pour l'année universitaire 2008. Etabli en fonction des besoins exprimés par les différentes collectivités pour les sept prochaines années (2008-2014), il privilégie deux secteurs.

Ce sont les métiers médicaux et paramédicaux (médecin, sage-femme, orthophoniste etc) et les métiers du domaine social (éducateur spécialisé, éducateur de la protection judiciaire de l'enfance et de la jeunesse etc) qui souffrent le plus de carences. Une quinzaine de bourses seront attribuées pour 2008 sur un total de 42.

Augmentation des allocations familiales pour les fonctionnaires territoriaux

Le gouvernement a approuvé la revalorisation des prestations familiales versées aux fonctionnaires des cadres territoriaux afin de les aligner sur celles servies par la CAFAT, qui a augmenté ses prestations dernièrement.

Ainsi, les nouveaux tarifs sont :

- Les allocations prénatales : 9 400 F pour une mensualité contre 8 920 F auparavant.
- Les allocations de maternité : 16 450 F pour une mensualité contre 15 610 F auparavant.
- Les allocations familiales : 4 940 F par enfant et par mois contre 4 680 F auparavant.
- Le complément familial (suivant les ressources) : 6 350 F (par mois et par enfant) contre 6 020 F auparavant.

Cotisation de la Nouvelle-Calédonie à l'Ifap

Le gouvernement a approuvé un projet de délibération fixant le montant du versement annuel de la Nouvelle-Calédonie à l'Institut de formation des agents publics (Ifap). Pour 2008, la Nouvelle-Calédonie versera donc 67 millions de francs CFP (contre 63 millions en 2007), ce qui correspond à 1 % de sa masse salariale.

Au total, l'Ifap percevra 367 millions par les employeurs publics que sont la Nouvelle-Calédonie, les provinces et les établissements publics : 80 millions par le CHT (Centre hospitalier territorial), 100 millions par la province Sud et 43,5 millions par la province Nord.

Subvention pour une nouvelle association culturelle

Le gouvernement a accordé une subvention de 17 millions au Pôle d'export de la musique et des arts de la Nouvelle-Calédonie (POEMNC). Cette association a été créée pour aider les créateurs musicaux locaux à exporter leurs œuvres.

Conventions des sages-femmes et des infirmiers

Le gouvernement a approuvé les avenants aux conventions liant la Cafat aux sages-femmes d'une part et aux infirmiers d'autre part.

Dans le cadre de la convention des sages-femmes, signée en 2006, deux cotations ont été ajoutées concernant l'accouchement simple et l'accouchement gémellaire. Les frais de déplacement ont été revalorisés ainsi que le forfait naissance et celui des suites de couches en cas d'accouchement gémellaire.

Concernant les infirmiers, l'avenant à la convention comprend des dispositions visant à mieux encadrer l'activité des infirmiers libéraux (deux ans minimum d'exercice avant de pouvoir céder un cabinet, obligation d'une permanence quotidienne au cabinet et d'un équipement minimum contre les « cabinet fantômes »). Par ailleurs, le plafond annuel d'actes est porté de 23 000 à 27 000, limite au-delà de laquelle les infirmiers doivent reverser une partie des honoraires reçus.

Revalorisation des rémunérations des employés de maison et dans le BTP

Le gouvernement a approuvé les avenants :

- à l'accord professionnel de travail des employés de maison qui prévoit une revalorisation de la rémunération mensuelle minimale à partir du 1^{er} janvier 2008 après concertation des partenaires sociaux. Le salaire mensuel (1^e catégorie) passera donc de 713 F en 2007 à 728 F en 2008 pour un salaire mensuel de 120 497 F en 2007 et 123 032 F en 2008 ;
- à l'accord professionnel du secteur « bâtiment-travaux publics ». Après concertation des partenaires sociaux, il prévoit la revalorisation du point de 790 F à 806 F à partir du 1^{er} janvier 2008.

Travaux sur la RT1

Le gouvernement a commandé des travaux d'entretien sur la Route territoriale N°1. Durant la durée des travaux, entre le lieu-dit butte des Polonais et Nandaï, les conditions de circulation seront modifiées pour garantir la sécurité.

Divers

- Le gouvernement a octroyé des agréments provisoires à des entreprises de transport sanitaire terrestre :
 - Kilem ambulances, à Ouvéa ;
 - Palene John Mermout à Maré ;
 - Assistance transports Tomo-Boulouparis.

- Le gouvernement a autorisé l'Association calédonienne d'équitation Western « ACEW » pour organiser une loterie pour un montant de 2,5 millions.

- Pour le transport de personnes à titres onéreux par des transports routiers de personnes (TRP) :
 - 27 attestations de capacité professionnelle ont été octroyées
 - 7 inscriptions au registre
 - 12 cartes professionnelles de conducteur ont été délivrées

- Pour les véhicules de location avec chauffeurs (VLC) :
 - 34 autorisations d'exploitation de véhicules de location avec chauffeurs ont été délivrées
 - 2 autorisations de transports ont été octroyées.